Devoir de mémoire, besoin d'oubli

cahier de la pensée mili-Terre

l'Ingénieur principal Benoît BOUZEAU

publié le 20/06/2018

Histoire & stratégie

Le concept de devoir de mémoire s'est imposé depuis quelques années comme incontournable. Tout en reconnaissant l'importance du passé pour toute société, il s'agit de ne pas s'y laisser enfermer au risque de tourner le dos à son avenir. Il faut donc savoir oublier les détails du passé pour n'en retenir que les enseignements utiles.

Lors des cérémonies du 11 novembre dernier, monsieur Kader Arif[1] s'exprimait ainsi: «Tous les combattants de ce conflit dont l'année prochaine marquera le début du centenaire sont désormais disparus. La Grande Guerre est passée de la mémoire à l'histoire». C'est bien tout l'enjeu des événements dramatiques qui marquent les sociétés que de se transformer, le moment venu, en passant dans l'histoire collective. Cependant, ces dernières années, le concept de devoir de mémoire s'est imposé comme une obligation morale des peuples à revivre les drames du passé. Mais peut-on envisager l'avenir en se focalisant sur le passé? S'il est primordial de se souvenir du passé qui constitue la base de toute société, il est également indispensable d'en oublier une partie pour construire l'avenir. Après avoir dressé un état des lieux des notions relatives au devoir de mémoire, il s'agira d'identifier quelques pistes de réflexion permettant de valoriser le passé sans en devenir l'otage consentant.

État des lieux

- Le concept du devoir de mémoire et son application en France

Comme souvent, le sens des mots est subjectif. Selon que vous êtes militaire, militant ou historien, le devoir de mémoire revêt une signification différente.

Pour le militaire, il est principalement lié à la commémoration des morts pour la Patrie. Honorer les morts est non seulement un acte de gratitude tourné vers le passé mais aussi une manière de promouvoir les valeurs défendues par ces héros. «Le devoir de mémoire est d'utiliser tous les moyens pour que s'inscrivent dans les actions menées l'hommage, la reconnaissance à ceux qui nous ont devancés et ont accompli des vies exemplaires, recherches, exploits, sacrifices ...»[2]

Mais le devoir de mémoire ne se limite pas à cette conception patriotique. Il est décrit par ses défenseurs comme un devoir moral attribué à un État d'entretenir le souvenir des souffrances subies dans le passé par certaines parties de la population, surtout s'il en porte la responsabilité. Il passe d'abord par la reconnaissance de l'état de victime d'un groupe. En découlent alors des mesures concrètes dont l'objectif est de fournir une réparation, matérielle ou non, pour permettre à la catégorie concernée de dépasser son passé.

La notion de devoir de mémoire apparut en France dans les années 1990. La première loi sur le sujet fut la loi Gayssot (13 juillet 1990), qui fit de la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité un délit. Le premier thème abordé au nom du devoir de mémoire fut la responsabilité de l'État français dans les persécutions et la déportation des juifs pendant l'occupation allemande de la Seconde Guerre mondiale. Le 16 juillet 1995, le président Chirac reconnut ainsi la responsabilité de l'État français dans la persécution des juifs entre 1940 et 1944[3]. Ce devoir de mémoire s'est ensuite étendu à d'autres causes. Cela a été le cas notamment avec la loi Taubira du 21 mai 2001 par laquelle la France a reconnu comme crimes contre l'humanité la traite négrière et l'esclavage, imposant aux programmes scolaires et de recherche d'accorder à ces sujets la place conséquente qu'ils méritent.

Au nom du devoir de mémoire, des mesures surprenantes ont également été adoptées. Citons par exemple cette proposition du président Sarkozy en février 2008[4] d'effectuer un devoir de mémoire envers les juifs de France en demandant à chaque enfant du cours moyen «d'adopter un enfant juif du même âge, mort en déportation». Cette mesure n'a quasiment pas été appliquée, tant pour des raisons pratiques que polémiques.

- Un sujet qui fait débat

Outre l'idée anecdotique et peu pertinente du binômage avec un enfant juif déporté, le devoir de mémoire provoque des oppositions ou au moins des interrogations.

Tel qu'il est utilisé actuellement, il pose tout d'abord un problème de légitimité: la mémoire doit-elle être imposée par la loi? Les historiens sont généralement assez réticents à l'égard du concept de devoir de mémoire. Ils y voient parfois un risque d'instauration d'une vérité historique dictée par des visées électoralistes des hommes politiques suite à des revendications communautaires. Des groupes d'opposants se sont ainsi constitués pour dénoncer le risque de récupération de l'histoire à des fins partisanes. À titre d'exemple, l'association des professeurs d'histoire et de géographie réclamait en mai 2005 que chacun des acteurs reste à sa place: «Il appartient aux historiens d'écrire l'histoire et aux enseignants de l'enseigner»[5].

Le devoir de mémoire est d'autant plus contestable qu'il est difficile d'en définir le champ d'application. Qui peut se voir reconnaître des souffrances subies? Comment les évaluer? Quelle est leur part dans la situation contemporaine? Une fois la boîte de Pandore ouverte, de nombreuses communautés ont réclamé des compensations, des reconnaissances publiques de la responsabilité d'États, voire des passe-droits au nom des souffrances subies par leurs ancêtres. Non seulement rien ne permet de définir les

conditions qui ouvrent le droit au devoir de mémoire, mais il est souvent difficile d'effectuer des recherches en l'absence de sources d'informations fiables. Cela favorise ainsi l'apparition de revendications communautaristes qui ne contribuent en rien à la pacification, ou encore de manœuvres politiques instrumentalisant les souffrances du passé. Au nom du devoir de mémoire et en vue de faire pression sur la diplomatie française, le président algérien Abdelaziz Bouteflika assimilait ainsi en 2006 la colonisation de l'Algérie à un génocide[6].

Enfin, le concept tel qu'il est appliqué de nos jours comporte le risque d'entretenir ou de faire apparaître des frustrations. En effet, se remémorer sans cesse les souffrances subies peut pousser les populations concernées à cultiver leurs frustrations et ne pas s'autoriser à conjuguer leur histoire collective au présent puis au futur. Comme l'affirme Esther Benbassa[7], «À la longue, le culte de la mémoire enferme ceux qui s'en réclament et leur fait tourner le dos à l'avenir»[8]. Par ailleurs, la culpabilisation permanente d'une génération qui n'a pas vécu à l'époque des faits peut amener un rejet du devoir de mémoire. C'est le cas au Japon où la repentance nationale liée aux actions de l'empire nippon, particulièrement en Chine, a créé une profonde exaspération et un courant révisionniste fort. Le seul fait d'appartenir à une nation ayant commis des crimes de masse par le passé ne rend pas chaque individu d'aujourd'hui coupable de ces crimes. Le devoir de mémoire atteint là ses limites car il peut provoquer un effet strictement opposé à celui souhaité.

Le devoir de mémoire est donc une notion floue, à la légitimité contestée, sans règle établie sur les conditions de son application et dont les conséquences peuvent être contre-productives.

Perspectives

Sans pour autant rejeter en bloc le devoir de mémoire, il s'agit de déterminer des principes permettant à ce dernier de remplir sa fonction pacificatrice plus sereinement.

- Pistes de réflexion

Le souvenir est aujourd'hui considéré comme une obligation et l'oubli comme une erreur, voire une faute. Ce dernier est pourtant inéluctable, notamment compte tenu de la capacité humaine à se souvenir. Il est aussi salutaire pour s'autoriser à envisager l'avenir. Le principal est de choisir ce que l'on souhaite se remémorer et ce que l'on accepte d'oublier.

Même en cherchant à conserver une grande partie de leur histoire, les sociétés doivent tenir compte des capacités humaines limitées à se remémorer tous les événements du passé. Puisqu'on ne peut tout retenir précisément, il est raisonnable d'oublier les détails des événements trop anciens qui ont peu de sens pour la population vivante, en se concentrant plutôt sur les enseignements à en tirer. En l'espèce, cultiver le souvenir spécifique d'un conflit ancien n'a guère de résonance dans le présent et contribue peu à cimenter une nation pour affronter les défis du présent ou de l'avenir. La bataille de Bouvines[9] fut par exemple l'une des premières grandes batailles françaises face à des étrangers. Et pourtant, malgré l'ampleur de ses conséquences sur la destinée de notre pays, il ne viendrait aujourd'hui à personne l'idée de la commémorer à l'échelle nationale.

Il est néanmoins important de préserver la «mémoire utile», celle qui rend les sociétés meilleures. Contrairement à la citation attribuée à Confucius, selon laquelle «l'expérience est une lanterne que l'on porte sur le dos qui n'éclaire jamais que le chemin parcouru», le passé – y compris les événements dramatiques – peut leur servir pour guider leur avenir. Il s'agit toutefois de sélectionner les souvenirs qui peuvent servir à ne pas voir resurgir les mêmes drames. La création de l'organisation des Nations unies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale procède de ce principe. Bien que les conflits soient encore trop nombreux, cette organisation a réussi à en éviter ou limiter un bon nombre.

En complément de cette mémoire utile, il est nécessaire d'oublier les griefs que les peuples peuvent avoir eu au fil de leur histoire. Le désir de vengeance ne favorise que l'escalade de la violence. Casser cette ascension aux extrêmes suppose que l'une au moins des parties accepte d'oublier son ressentiment. Refuser la haine n'est pas chose aisée, surtout lorsqu'il s'agit de crimes de masse, et paraît plus facile à prêcher qu'à pratiquer. S'il fallait que les Français soient en guerre avec tous les peuples avec lesquels ils se sont opposés, nous serions retranchés dans notre hexagone sans aucune possibilité d'échange et de développement. La rencontre Mitterrand-Kohl à Douaumont le 22 septembre 1984, où les deux hommes ont célébré la réconciliation de leurs nations main dans la main, est le symbole de la capacité à sublimer les oppositions du passé.

Une autre piste de réflexion consisterait à rechercher une meilleure visibilité aux commémorations: le regroupement d'événements qui se ressemblent. La multiplicité des dates de commémorations noyant en effet chacune dans un magma informe, cela permettrait de mieux les identifier. Chaque manifestation aurait également une plus grande représentativité. En effet, un micro-événement sur une catégorie limitée de personnes peut difficilement mobiliser une nation. Il s'agirait donc de favoriser le regroupement des commémorations pour les rendre plus universelles en les plaçant dans une problématique plus vaste.

- Deux propositions concrètes

Pour éviter la multiplicité des commémorations de crimes de masse, il serait pertinent de définir des catégories mémorielles. En effet, il ne doit pas être fait de distinction entre les souffrances subies, quelle que soit la population concernée et quel que soit le nombre de victimes: il n'est pas plus grave de persécuter un juif en Europe en 1940 que de persécuter un chrétien au Moyen-Orient en 2013. Le message transmis aux nouvelles générations doit en effet rassembler et ne pas discriminer les causes car la dignité humaine ne varie pas selon la population victime de souffrances. Pour exemple, il serait possible de regrouper les victimes de génocides (les Tziganes, les Arméniens), les victimes politiques (les déportés du régime nazi d'Hitler ou du régime communiste de Staline…), les victimes religieuses (les juifs, les catholiques, les coptes), les victimes économiques (traite négrière). Il s'agira ainsi de ne pas limiter un devoir de mémoire à une catégorie de population mais à un type de préjudice subi. Ceci éviterait notamment le militantisme communautariste qui favorise la division d'une société. Le devoir de mémoire permettrait alors une défense des valeurs humaines au-dessus de tout clivage.

Dans le cadre d'une plus grande lisibilité des actions liées à la mémoire militaire, nous pourrions profiter de la disparition des derniers poilus pour réformer en profondeur les

cérémonies d'hommage aux morts pour la France. Il faudrait alors poursuivre selon la démarche entamée par la loi votée sur le sujet[10] sous la présidence de Nicolas Sarkozy en 2012, fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France. Il s'agirait, d'une part, de fixer une autre date que le 11 novembre. En effet, cette date chargée d'histoire éclipse tous les autres conflits qui sont censés être commémorés en même temps. Il faudrait d'autre part ne conserver aucune autre date de commémoration nationale pour conférer à cette manifestation l'unité nationale autour des citoyens tombés pour la Patrie.

La mémoire de tous nos morts pourrait alors être honorée sans se focaliser sur les deux conflits mondiaux qui, bien qu'ils soient les plus significatifs, ne sont pas les seuls où des Français sont morts au champ d'honneur. Le choix d'une seule date constituerait dans les faits un symbole fort en replaçant au même rang tous les soldats qui se sont battus pour la France. Cela permettrait de rendre enfin hommage à ces militaires, appelés du contingent ou engagés, morts au nom du peuple français, sur les ordres du gouvernement, dans nos anciennes colonies ou sur les théâtres d'opérations extérieurs. Un soldat ne choisit pas la guerre qu'il mène au nom de la Patrie et aucun des morts pour la France depuis 1945 ne mérite le silence qui pèse sur leur tombe.

Alliant unité nationale, portée symbolique sans pour autant privilégier un conflit en particulier, le 14 juillet paraît une solution plausible. Cette solution permettrait notamment de redonner du sens à notre fête nationale en rendant hommage à ceux qui ont défendu la Patrie ou combattu en son nom loin de ses frontières. Le défilé militaire prendrait alors un sens plus profond en replaçant notamment les pas des jeunes générations dans les traces de leurs héroïques anciens.

De même que les feuilles mortes se transforment en humus pour fertiliser le sol et permettre le développement de nouveaux végétaux, les drames de l'histoire doivent être valorisés pour permettre l'avènement de jours meilleurs. Figer le passé est non seulement illusoire mais aussi dangereux par la menace de crispation que cela fait peser. Sans chercher à remplacer le devoir de mémoire par un «devoir d'oubli» aussi peu pertinent, il s'agit donc de commémorer utilement pour rendre la société meilleure, selon une grille de lecture moins attachée au détail mais plus universelle. Le devoir de mémoire devrait donc lui-même respecter un devoir: celui de favoriser la paix en diffusant un message vierge de toute manipulation communautariste, idéologique ou politique.

Envisager la mémoire avec raison et non avec passion, vaste programme!

[1] Ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants.

[2] Extrait de l'article du Lieutenant-colonel (H) R Taurand. Source: site internet de l'ANOCR/témoignages

[3] Discours du 16 juillet 1995 au Vélodrome d'hiver à l'occasion de la commémoration de la rafle effectuée par les nazis le 16 juillet 1942.

[4] «Discours de Nicolas Sarkozy au dîner annuel du CRIF le 13 février 2008», lemonde.fr

[5] Réf: site de la ligue des droits de l'homme, rubrique loi du 23 février 2005, motion adoptée par l'association des professeurs d'histoire et géographie adoptée et publiée le 22 mai 2005.

[6] Libération.fr, 18 avril 2006.

[7] Directrice d'études à l'école pratique des hautes études, Sorbonne. Spécialiste d'histoire des juifs. Site personnel: estherbenbassa.net

[8] Article «La guerre des mémoires - La polémique autour de l'héritage colonial français libère les revendications mémorielles» du 5 janvier 2006, Libération.fr

[9] En 1214, Philippe Auguste, roi de France est face à l'empereur allemand Othon et quelques vassaux révoltés.

[10] Loi n° 2012-273 du 28 février 2012

Saint-cyrien de la promotion «de la France Combattante» (1997-2000) l'Ingénieur principal Benoît BOUZEAU a effectué une première partie de carrière dans l'infanterie et en tant que formateur aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Ayant choisi de servir dans le service d'infrastructure de la défense, il est actuellement à l'EMSST en formation à l'École du génie d'Angers.

Titre : l'Ingénieur principal Benoît BOUZEAU

Auteur(s) : l'Ingénieur principal Benoît BOUZEAU

Date de parution 01/06/2018